

Dossier de demande de subvention communale

Document à retourner avant le 23 février 2024

Nom de l'association :

Subvention demandée : euros

1^{ère} demande

Renouvellement

Subvention exceptionnelle

1. Identification de l'association

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

.....

.....

Téléphone : E-mail :

Site internet et/ou réseaux sociaux :

.....

Numéro de SIRET :

N° d'identification au R.N.A* : W..... (Si l'association n'est pas inscrite au Répertoire Nationale des associations* vous devez obligatoirement joindre vos derniers statuts).

Représentant légal :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :Courriel :

Personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal) :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Composition du bureau

➤ **Président(e) :**

Téléphone : Courriel :

➤ **Vice-Président(e) :**

Téléphone : Courriel :

➤ **Trésorier(e) :**

Téléphone : Courriel :

➤ **Trésorier(e) adjoint(e) :**

Téléphone : Courriel :

➤ **Secrétaire :**

Téléphone : Courriel :

➤ **Secrétaire adjoint :**

Téléphone : Courriel :

2. Moyens humains

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de salariés	
Nombre d'adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal (e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptable, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subvention financières – ou en numéraire – et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur ou égal à 500 000 €

- demander une subvention de : € au titre de l'année 20.....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Fait le, à

Signature

8 "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Pour que votre dossier soit instruit, merci de joindre obligatoirement les pièces suivantes à votre dossier de demande de subvention :

- La présente demande de subvention communale remplie et signée
- La copie des statuts, de la publication au journal officiel et du récépissé de déclaration de l'association (**seulement lors de la 1^{ère} demande via ce formulaire ou en cas de modifications**)
- Les derniers relevés de tous les comptes bancaires de l'association
- Le relevé d'identité bancaire libellé au nom de l'association
- L'attestation d'assurance pour les associations disposant de locaux ou autres mis à disposition par la commune (seulement pour les associations qui ne l'ont pas encore fournie)
- Le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état signé